

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), FONGY Carole (3<sup>e</sup> adjointe), BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme GONDEAU Stéphanie.

=====

## Ordre du jour :

- Point auberge.
- Délibération pour demande de subvention au Département pour l'installation d'une PAC à l'école publique.
- Versement participation aux frais de fonctionnement année 2022/2023 Ecole St Paul.
- Instauration d'un tarif horaire Salle de l'Aquarium pour activité sportive (danse, gym etc...).
- Clôture local technique.
- Projet vente chemin rural « La ronse ».
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur présence. Monsieur demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 14 Septembre dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune. Il présente les excuses de Mme GONDEAU Stéphanie.

Désigne Monsieur FAVRE Pierre comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est alors abordé :

### ➤ POINT AUBERGE

Monsieur le maire explique qu'il a rencontré ce même jour avec l'adjointe en charge des finances et un membre de la commission finances les gérants de l'auberge afin de faire un point sur leur situation. Différentes orientations ont été évoquées afin de régulariser au plus tôt les retards de loyers.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE AUPRES DU DEPARTEMENT – POMPE A CHALEUR ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le maire rappelle le devis de l'entreprise DUBUIS d'un montant de 27 485.52 € TTC pour l'installation d'une pompe à chaleur en lieu et place de l'actuelle chaudière électrique qui permettra de réaliser des économies importantes en termes de consommation d'énergie.

Une subvention peut être obtenue par le Département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil municipal **APPROUVE** le devis de l'entreprise SAS DUBUIS pour un montant de 27 485.52 € TTC **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2024.

➤ **VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE ST PAUL – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023.**

Monsieur le maire informe que chaque année nous devons procéder au versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Paul, après avoir calculé le coût d'un élève scolarisé à l'école publique.

Pour l'année 2022/2023 le coût d'un élève à l'école publique s'élève à 807.37 €.

Monsieur le maire indique que le montant à régler à l'école St Paul est de : 14 532.66 € auxquels il convient de déduire les frais déjà réglés directement par la commune au profit de l'école (eau, téléphone, maintenance chaudière, extincteurs, chauffage gaz) d'un montant de 2 466.12 €.

Reste donc à verser à l'école St Paul  $14\,532.66\ € - 2\,466.12\ € = 12\,066.54\ €$ .

Comme il avait été convenu les précédentes années, le paiement s'opérera en deux fois : soit 6 033.27 € en octobre 2023 et 6 033.27 € en janvier 2024.

Le conseil municipal à 1 abstention et 11 voix pour **DECIDE** de verser à l'école St Paul la somme de 12 066.54 € correspondant aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2022/2023, **PRECISE** que le règlement s'effectuera en 2 versements de 6 033.27 € chacun.

➤ **INSTAURATION D'UN TARIF HORAIRE SALLE DE L'AQUARIUM – ACTIVITES SPORTIVES DIVERSES**

Monsieur le maire informe qu'une nouvelle activité de danse est pratiquée dans la salle de l'Aquarium depuis septembre, les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires. Afin de facturer à la prestataire l'occupation de la salle de l'Aquarium, il est apparu judicieux de fixer un tarif à l'heure et qui serait ainsi appliqué pour toutes les demandes d'activités d'ordre sportif (danse, gym, etc...). Après calcul un tarif de 3.75 €/h pourrait être appliqué.

Le conseil municipal **FIXE** le tarif horaire à 3.75 €/heure qui sera facturé aux intervenants pour les frais d'occupation de la salle de l'aquarium pour toutes activités d'ordre sportif ou artistique.

➤ **CLOTURE LOCAL TECHNIQUE – CONDITIONS DE POSE**

Monsieur le maire informe que les voisins de la parcelle de terrain jouxtant le local technique nous avaient sollicité pour la remise en état de la clôture située à l'arrière du bâtiment. Avant de s'engager et les limites n'étant pas exactement connues, nous avons fait procéder au bornage de la parcelle.

Le conseil municipal accepte de faire procéder par l'employé communal à la pose de la clôture fournie par les voisins. Un courrier les informant leur sera adressé.

## ➤ **PROJET VENTE CHEMIN RURAL – La Ronse – Route d’Arcinges**

Monsieur le maire informe que des administrés demeurant impasse de la Ronse sont intéressés pour acheter le chemin rural (qui est impraticable et inaccessible) partant de la RD 39 (Route d’Arcinges) et desservant entre autres leur habitation., il a été précisé aux potentiels acquéreurs, que cette vente aurait un coût (à leur charge) car des frais sont à prévoir pour le bornage, l’enquête publique, l’acte notarié et l’achat proprement dit. Les dits administrés sont conscients des charges financières qu’ils auront à supporter et ont rédigé un courrier d’intention.

Néanmoins, monsieur le maire précise que des parcelles appartenant à d’autres riverains seraient impactées et n’auraient plus d’accès si vente il y avait. Monsieur le maire précise qu’avant d’engager toutes démarches, un courrier a été adressé aux propriétaires des deux parcelles concernées afin de connaître leur avis sur cette éventuelle vente. En cas de désaccord de l’un des propriétaires : le projet serait abandonné.

Le conseil municipal sera informé de l’avancée de ce dossier après retour des réponses des courriers adressés aux différents riverains.

## ➤ **PLAN DE RESILIENCE EAU POTABLE AVEC AGENCE DE L’EAU LOIRE BRETAGNE**

Monsieur le maire explique que la communauté de Communes de CHARLIEU propose aux communes d’adhérer à l’accord de résilience 2023-2024 de l’Agence de l’Eau. Accord qui consiste à apporter des aides aux communes sur 4 axes :

- Structuration de la maîtrise d’ouvrage et financement du service public.
- Volet économies d’eau.
- Résilience des milieux aquatiques.
- Sécurisation de l’eau potable.

Pour notre commune cela concernerait éventuellement la mise en œuvre du schéma directeur d’eau potable piloté par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal **ACCEPTE** d’intégrer le plan de résilience.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Chemin du Petit Bois – Enquête publique transfert des parcelles privées dans le domaine public communal**

Monsieur le maire rappelle la procédure de transfert d’office des parcelles privées ouverte à la circulation du chemin du Petit Bois pour lesquelles un blocage des propriétaires subsiste. L’enquête publique relative à cette procédure se déroulera en mairie du 20 Novembre au 04 Décembre 2023. Le commissaire enquêteur tiendra 2 permanences (jeudi 23 novembre et lundi 4 décembre à la fermeture de l’enquête).

- **Projet ralentissement de la vitesse bas du Bourg :**

Une réunion est programmée avec le Bureau d’Etude Réalités le mercredi 29 novembre 2023 à 17 h 00 en mairie, la commission « voirie » est conviée pour échanger sur ce dossier et trouver des solutions pour permettre la réduction de la vitesse sur ce secteur.

Monsieur le maire informe que le radar pédagogique a été retiré pour extraire les données enregistrées sur la partie « haut du Bourg », et donne les résultats suivants :

- La vitesse maximum enregistrée dans le sens sortant : 117 km/h
- La vitesse maximum enregistrée dans le sens entrant : 108 km/h,

- En moyenne dans le sens entrant 56 % des automobilistes roulent entre 30 et 50 km/h et 43 % entre 60 et 80 kms/h et plus.
- En moyenne dans le sens sortant : 79 % roulent entre 30 et 50 km/h et 21 % entre 60 et 80 kms/h et plus.

La présence du plateau traversant permet de constater qu'il a un impact sur la vitesse.

Le radar sera repositionné sur la partie « bas du bourg » dans les prochains jours.

- **Logements communaux** :

Monsieur le maire informe qu'il serait nécessaire d'installer un extracteur d'humidité dans le logement actuellement vacant dans le bâtiment de la poste. Une conseillère demande une étude pour l'installation d'un chauffage supplémentaire.

Informe que des travaux de réfection totale de la douche d'un logement du presbytère est nécessaire, des infiltrations d'eau ont eu lieu et ont endommagé le sol qui s'affaisse. Des entreprises vont réaliser en urgence les travaux.

-----

**Parole aux conseillers municipaux** :

Un membre de la commission « Ecole » fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 19 octobre dernier auquel elle a assisté. Des remerciements pour les travaux de peinture des classes et les aides attribuées ont été adressés. Différentes doléances ont été émises, une réponse par courrier leur sera adressée.

Un dépôt sauvage d'ordures a été constaté sur la commune, un signalement sera effectué auprès du service « déchets » de la communauté de communes.

Il a également été fait remarquer que le container à textiles est régulièrement plein, cette information sera signalée à la communauté de Communes.

Un conseiller municipal évoque le projet de réfection de la toiture de la salle des sports. Il lui a été rappelé que lors de la réunion du conseil municipal du 14 septembre dernier il avait été décidé de faire intervenir une entreprise pour qu'elle nous établisse un devis pour les réparations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

**Le Maire**  
**Marc LAPALLUS**



**Le secrétaire de séance**  
**Pierre FAVRE**

